

Cachet et Numéro de l'établissement	Cocher l'établissement demandé : <input type="checkbox"/> Lycée Edgar FAURE à Morteau <input type="checkbox"/> Lycée Les Huisselets à Montbéliard								
RNE <table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 20px;"> </td> </tr> </table>									Retour des dossiers de candidature le 10 mai 2021
<p> N° INE : Nom : Prénom : Date de naissance : _/ _/ _ _ Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Scolarité 2020-2021 - Classe : Nom et qualité du représentant légal : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Représentant légal <input type="checkbox"/> Adresse : Code postal : Ville : Tel : E-mail : @ </p> <p> Demande d'internat : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> La demande d'internat à la rentrée ne constitue qu'un souhait. Le fait de demander une place en internat ne garantit pas d'obtenir cette place à la rentrée. </p>									

Signature de l'élève :

Signature des représentants légaux :

DECISION DE LA COMMISSION
<input type="checkbox"/> candidature recevable <input type="checkbox"/> ne répond pas aux exigences à l'entrée dans la formation CAP art et technique de la bijouterie-joaillerie
Motif du refus :

Procédure de recrutement
Uniquement par votre établissement

Les dossiers de candidature sont adressés aux familles par l'intermédiaire de l'établissement d'origine.

Ce dossier de candidature doit **impérativement** être retourné dûment complété et signé à l'établissement envisagé au plus tard le :

Lundi 10 mai 2021

Tous les candidats seront conviés à un entretien pour la réalisation de tests permettant d'évaluer leur dextérité et leur représentation dans l'espace.

Les tests auront lieu **le lundi 17 mai 2021 au lycée Edgar Faure de Morteau et le mardi 18 mai 2021 au lycée les Huisselets de Montbéliard.**

Un candidat peut postuler dans les deux établissements. Il doit dans ce cas retourner un dossier dans chacun des établissements.

Une commission se réunira et décidera de la recevabilité des candidatures. L'établissement informera la famille et l'établissement d'origine de la décision quant à l'aptitude du candidat à poursuivre dans la formation.

Si la demande de votre enfant est jugée recevable, vous reporterez le choix de la formation sur la fiche d'aide à la saisie correspondant à son niveau scolaire.

S'il ne satisfait pas aux exigences de cette formation, il est recommandé de formuler d'autres vœux.

Un barème calculé à partir des évaluations du livret scolaire unique (LSU) permettra de classer les candidats retenus par la commission.

En fonction des capacités d'accueil, les mieux classés seront affectés, les suivants seront classés en liste supplémentaire. Vous serez alors informé par courrier, sous couvert du chef d'établissement d'origine, des résultats définitifs de l'affectation, le **mardi 29 juin 2021 (ou le 30 Juin via le TSA).**